

Association
pour le Jeune Cinéma Québécois

LA GRANDE ET LA PETITE HISTOIRE DU FESTIVAL
INTERNATIONAL DU FILM SUPER 8 DU QUEBEC

SEPTEMBRE 1981

1415, rue Jarry est, Montréal, Québec H2E 2Z7

Tél. 374-4700 poste 403

Mi-rapport, mi-roman, ce document est un résumé des principaux faits et événements qui ont entouré l'organisation du Festival international du film super 8 du Québec.

Nous espérons qu'il sera utile à tous ceux qui désireront comprendre comment un individu et un collège ont cherché à manipuler à leur avantage, et pour leur prestige personnel, une association libre et démocratique de citoyens, dûment reconnue et constituée en vue d'assurer le développement du jeune cinéma au Québec.

SOMMAIRE

ET

RESUME

SOMMAIRE

	PAGE
CHAPÎTRE 1: L'Association pour le jeune cinéma québécois: regroupement représentatif des cinéastes super 8 du Québec depuis 1973	1
CHAPÎTRE 2: La fusion de énergies avec le Collège Ahuntsic en vue du Premier Festival international du film super 8 (de juin 79 à février 81)	8
CHAPÎTRE 3: Comment le Collège Ahuntsic tenta de s'approprier le Festival (février 80 à février 81)	12
CHAPÎTRE 4: L'historique de la Fédération internationale du cinéma super 8	17
CHAPÎTRE 5: L'évolution de la situation depuis février 81.	21

RESUME

CHAPITRE 1

Le premier chapitre explique que l'Association pour le jeune cinéma québécois est un organisme qui est né du désir exprimé en 1973 par des cinéastes amateurs de toutes les régions du Québec, de se regrouper dans une association provinciale ouverte à tous, et démocratiquement contrôlée par ses membres.

Il raconte comment son travail au niveau de la représentation, de l'information, de la formation, de la diffusion et de l'aide à la production, en ont fait un organisme dûment reconnu et subventionné par le gouvernement du Québec depuis huit ans.

Il précise enfin l'importance que l'Association a toujours accordée aux relations internationales depuis sa fondation, de même qu'aux festivals qu'elle organisa en 1976 et en 1978, particulièrement depuis qu'elle avait fait l'expérience d'une première participation étrangère lors du festival de 1978.

CHAPITRE 2

Le deuxième chapitre explique comment en 1979, le Collège Ahuntsic, par la voie de son animateur socio-culturel, Richard Clark, approcha l'Association pour le jeune cinéma québécois, et comment les deux organismes parvinrent à mettre leurs énergies en commun en vue de créer le Premier Festival international du film super 8 du Québec, en février 80.

CHAPITRE 3

Le troisième chapitre explique comment par la suite, alors même que Richard Clark venait d'accéder à la présidence de l'Association,

celui-ci tenta, avec l'appui du Collège Ahuntsic, de s'approprier le contrôle dudit Festival, sans évidemment jamais informer le Conseil d'administration de l'action qu'il menait alors parallèlement (à lire absolument, section 3.2, page 13: L'essentiel de nos récriminations).

Il explique comment l'Association en fut finalement informée, expose le conflit qui en résulta, et la solution de compromis qui fut temporairement adoptée, afin de sauver l'organisation du Deuxième Festival international du film super 8 du Québec, en février 81.

CHAPITRE 4

Le quatrième chapitre raconte comment et pourquoi le Collège Ahuntsic alla également chercher le siège social de la Fédération internationale du cinéma super 8. Il propose également de faire adopter par cette fédération une politique claire de reconnaissance prioritaire accordée aux organismes nationaux représentatifs de l'action super 8 dans leur pays, de même qu'une proposition à l'effet de déplacer son assemblée générale annuelle, de façon à faire de chaque pays, à tour de rôle, le point de rencontre de tous les intervenants à l'échelle internationale.

CHAPITRE 5

Le cinquième chapitre illustre enfin la confusion qui continue de régner sur ce dossier, auprès de la plupart des intervenants gouvernementaux et de la plupart des intervenants étrangers. Il explique les mesures qu'a prises l'Association pour le jeune cinéma québécois, afin de clarifier et rétablir les rôles de chacun, et termine sur les derniers développements, qui laissent présager de la résurgence d'un conflit à régler.

CHAPITRE 1

L'ASSOCIATION POUR LE JEUNE CINÉMA QUÉBÉCOIS:

REGROUPEMENT REPRESENTATIF DES CINÉASTES SUPER 8 DU QUÉBEC DEPUIS 1973

1.1 LA CREATION DE L'ASSOCIATION (1973)

L'histoire débute en août 1973. Dans le cadre d'un projet Perspective Jeunesse, un groupe de Sherbrooke organise une "Semaine du cinéma amateur", à l'issue de laquelle un voeu unanime de fonder une association provinciale de cinéastes amateurs est formulé par l'ensemble des participants.

Une rencontre d'organisation a donc lieu le mois suivant à Trois-Rivières et, le 3 janvier 1974, l'Association des cinéastes amateurs du Québec, qui changera son appellation en 1979 pour celle d'Association pour le jeune cinéma québécois, reçoit ses lettres patentes.

(1)

L'Association se donne alors pour objectifs:

- de regrouper tous les cinéastes amateurs des différentes régions du Québec;
- de mettre sur pied un réseau de communication;
- de constituer un organisme de référence officielle;
- d'être l'organisme représentatif des cinéastes amateurs du Québec;
- d'encourager l'utilisation du cinéma comme moyen d'expression.

.../2

(1) Tels que rapportés dans "Le guide de poche du cinéaste amateur du Québec" publié par l'Association en 1975.

Plus précisément, ses lettres patentes spécifient que les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

- a) Grouper en association les cinéastes amateurs du Québec;
- b) Offrir à ses membres des moyens de perfectionnement, collaboration et information;
- c) Représenter ses membres, tant auprès d'organismes du monde du cinéma, que d'organismes du monde du loisir;
- d) Promouvoir, faciliter et encourager la production et la diffusion des films des cinéastes amateurs;
- e) Organiser et tenir des conférences, réunions, assemblées et expositions pour la promotion et le développement du cinéma amateur;
- f) Imprimer, éditer et distribuer toutes publications pour les fins ci-dessus;
- g) Etablir une bibliothèque se rapportant au cinéma amateur ou à des sujets connexes à ce loisir.

1.2 SA PREMIERE ANNEE D'EXISTENCE (1974)

Dès sa première année d'existence, l'Association met sur pied son bulletin d'information "Débobinons", qui deviendra l'actuel "Plein Cadre", organise ses premiers ateliers de formation, consolide ses assises régionales, et s'engage dans différentes activités de diffusion.

Elle obtient rapidement une reconnaissance officielle comme organisme national représentant des cinéastes amateurs du Québec, qui se concrétise par l'octroi d'une première subvention du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, et son entrée à la

Confédération des loisirs du Québec.

Elle établit aussi, dès sa première année, des relations avec des organisations semblables à l'étranger. C'est ainsi qu'elle délègue un représentant au Deuxième Festival mondial du super 8 de Paris, en décembre 1974, et envoie ensuite ses films au Festival mondial de New York, en janvier 1975, en plus de présenter une rétrospective du jeune cinéma québécois au Premier Festival international de la jeunesse francophone, à Québec, à l'été 1974.

1.3 SON DEVELOPPEMENT ET SON ACTION (1975-1979)

Pendant les années qui suivent, l'Association ne cesse de consolider ses différents programmes d'information, d'animation, de formation, de production et de diffusion. Son dossier est temporairement transféré au Ministère des affaires culturelles, revient au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, et relève finalement de la division socio-culturelle du nouveau Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche, créé en 1979.

la vie démocratique y est continuellement et scrupuleusement exercée. Toutes les grandes politiques et orientations sont d'abord discutées par les membres en assemblée générale, et ensuite confiées à des conseils d'administration et des comités exécutifs dûment élus.

Deux points sont toutefois particulièrement intéressants à souligner

en fonction du dossier qui nous préoccupe: il s'agit des festivals et des relations internationales que l'Association a soutenus et coordonnés, durant toute cette période qui va de 1975 à 1979.

1.3.1 LES FESTIVALS NATIONAUX

Les principales assises de l'Association étant consolidées, les membres manifestent très tôt le désir de mettre sur pied un festival national ayant l'envergure nécessaire pour devenir un lieu de rencontre annuel des cinéastes amateurs et artisans du Québec, un événement majeur pour la diffusion de leurs films, et un pôle de développement privilégié pour l'ensemble des programmes et objectifs de leur association.

C'est ainsi que s'organise, du 21 au 23 mai 1976, le Festival populaire de l'image, en collaboration avec l'Association des photographes amateurs du Québec. Les organisateurs estiment à environ 35.000 le nombre de personnes qui seraient "passées" par ce Festival au Complexe Desjardins.

On repense ensuite la formule. Pour le deuxième Festival, on décide qu'il s'agira strictement de cinéma et c'est ainsi que s'organise, du 14 au 16 avril 1978, le Festival populaire du jeune cinéma québécois, au cinéma du Vieux-Montréal. Et, cette fois, on y ajoute une première dimension internationale, en présentant une sélection de films du Centre de création et de diffusion super 8 de Belgique.

Le festival connaît un important succès et semble irrémédiablement voué à prendre plus d'expansion au cours des années à venir; les objectifs sont atteints, et il est clair que la tenue d'un tel événement doit désormais s'intégrer de façon permanente aux programmes d'activités de l'Association.

1.3.2. LES RELATIONS INTERNATIONALES

Il a déjà été souligné que, dès sa première année d'existence, l'Association s'était manifestée à au moins trois reprises sur la scène internationale. A cela, s'ajoutent également un bon nombre d'activités témoignant de l'importance continuelle qu'elle attachait au développement de ses relations avec les cinéastes étrangers. Sans être exhaustive, la liste suivante en donne une certaine indication.

- a) A compter de 1975, dans tous et chacun de ses bulletins d'information, l'Association informe régulièrement ses membres, et le public en général, des dates et adresses des principaux festivals internationaux qui leur sont ouverts.
- b) A l'automne 1976, elle envoie son président et participe au Festival international de films de l'ensemble francophone (Genève), au Festival mondial du cinéma amateur et indépendant de Huy, et profite de l'occasion pour faire quelques contacts avec différents clubs de cinéastes français.

- c) Elle envoie deux autres représentants en Europe à l'été 1977 qui prennent contact, entre autres, avec le producteur de la télévision française d'Antenne 2, et avec le belge Robert Malengreau, qui est alors ledit secrétaire de la Fédération internationale du cinéma super 8, laquelle n'a toutefois aucune existence légale à cette époque.
- d) Un autre représentant de l'Association se rend en Belgique en novembre 1978 pour établir de nouveaux contacts avec les clubs de cinéma.
- e) Un groupe de cinéastes québécois, dont quelques représentants de l'Association, se rend en France dans le cadre d'un stage visant à étudier les structures de production et de diffusion du jeune cinéma en France, en mai 1979.
- f) Michel Payette, alors vice-président de l'Association, participe en 1979-80 au comité d'organisation du Festival international du film super 8 de Toronto, et y établit de nombreux contacts avec des représentants canadiens, américains, et internationaux.

Tant et si bien que, le journal de l'Association faisant régulièrement rapport des expériences étrangères, c'est largement à la lumière de ces contacts que se précise et se définit l'orientation strictement super 8 que se donne alors de plus en plus l'Association.

De même, le cinéma super 8 québécois commence à se faire tranquillement connaître à l'étranger. En novembre 1978, le film "Le guitariste" gagne le prix du meilleur scénario au Festival international de cinéma super 8 de Ibiza (Espagne), et le film "Bar Rock" est primé au Festival international du film super 8 de Toronto en mai 1979.

Compte tenu de toutes ces relations, et de l'ouverture que l'Association vient de faire au cinéma étranger lors de son dernier festival populaire de l'image, il est clair que, à l'aube des années 80, elle est tout à fait mûre pour ajouter une dimension internationale importante à son prochain festival.

CHAPITRE 2

LA FUSION DES ENERGIES AVEC LE COLLEGE AHUNTSIC EN VUE DU PREMIER FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUPER 8 (DE JUIN 79 À FÉVR. 80)

L'Association est donc solidement établie lorsque Richard Clark, animateur socio-culturel au Collège Ahuntsic, organise une soirée de projection, le 10 mai 1978, au cours de laquelle différents films super 8 produits dans les collèges de la région métropolitaine sont mis en compétition. L'événement attire une centaine de personnes et connaît un certain succès.

Clark décide ensuite d'ouvrir la compétition à tous les collèges du Québec et l'année suivante, en février 1979, il lance le Premier Festival intercollégial du film super 8 du Québec qui attire près de 350 personnes.

L'Association ne manque pas de souligner et d'appuyer l'événement. Michel Payette profite de l'occasion pour inviter la directrice du Festival de Toronto et la présente alors à Richard Clark. Le Débobinons, quant à lui, consacre plusieurs pages, dont une page frontispice complète, à la couverture de cette manifestation.

C'est pourquoi, lorsque Richard Clark se présente à l'Assemblée générale annuelle de l'Association de juin 1979, les membres croient reconnaître en lui un organisateur dynamique, et l'élisent sur leur

Conseil d'administration.

Clark nourrissait alors le projet d'ajouter une dimension internationale à son festival. On croit savoir que c'est lors d'un voyage à Cannes, en mai 1979, qu'il aurait rencontré Robert Malengreau, de Belgique et Yves Rollin, de France, de même qu'un certain nombre d'autres intervenants étrangers actifs sur le plan du super 8. Il aurait également parlé de ce projet à des fonctionnaires du gouvernement du Québec, plus précisément à la Direction générale du cinéma et de l'audio-visuel du Ministère des communications, lesquels lui auraient suggéré de venir voir l'Association pour le jeune cinéma québécois, afin de favoriser le regroupement plutôt que l'éparpillement des énergies dans le développement du cinéma super 8 au Québec.

Comme, tel qu'expliqué au premier chapitre, l'Association était mûre pour un tel projet, c'est de bonne grâce et de bonne foi qu'elle accueille donc les suggestions de Richard Clark à cet effet, lors des premières réunions du Conseil d'administration à l'été 1979. On décide alors de réunir les énergies et les ressources de l'Association et du Collège Ahuntsic pour créer le Premier Festival international du film super 8 du Québec. Un protocole d'entente doit être signé à cet effet, mais les exigences de l'organisation font rapidement oublier ce protocole, qui ne sera finalement jamais signé, ni négocié.

Les textes qui servent de documents pour l'organisation du festival sont toutefois assez explicites en ce qu'ils consacrent le fait que ce premier festival international du film super 8 du Québec est organisé conjointement par l'Association pour le jeune cinéma québécois et le Collège Ahuntsic, et qu'il est ni plus ni moins que le résultat de la fusion du Troisième festival national du jeune cinéma québécois avec le Deuxième festival intercollégial, auxquels s'ajoute désormais une nouvelle section internationale. Aucune mention n'est faite quant à la direction du festival, et on parle plutôt d'un comité d'organisation conjoint dont les responsables sont Pierre R. Champleau, alors directeur général de l'Association, et Richard Clark, pour le Collège Ahuntsic.

Entre temps, Richard Clark est invité par Robert Malengreau, qu'il a rencontré à Cannes et à qui il a promis de l'inviter à Montréal pour "son" festival international, à siéger sur le jury du Festival international de Belgique, en novembre 1979. C'est pour lui l'occasion de faire d'autres contacts avec les intervenants étrangers et il leur propose alors, sans que l'Association n'en soit jamais informée, de donner une existence légale à la Fédération internationale du cinéma super 8 et d'organiser l'assemblée de fondation lors du festival de Montréal, en février 1980. A la même époque, en septembre 1979, il participe aussi à un stage de l'Office franco-québécois pour la jeunesse au cours duquel il établit d'autres contacts à l'étranger.

Peu après le retour de Belgique de Richard Clark, en décembre 1979, le président Gilles Cadieux et le directeur général de l'Association, Pierre R. Chapleau, démissionnent de leur poste, pour des raisons tout à fait personnelles et en dehors de notre propos. Les administrateurs, qui ignorent toujours tout des visées réelles de Richard Clark et du Collège Ahuntsic, l'élisent alors comme président de l'Association, croyant avoir à faire à un organisateur honnête et dynamique. Le même soir, le 7 décembre 1979, ils nomment aussi Jacques Kirouac au poste de directeur général.

A partir de janvier, le comité d'organisation travaille à toute vapeur et le festival a finalement lieu, du 8 au 10 février 1980, et remporte un succès inespéré. Ce succès est sans contredit attribuable à l'énorme travail accompli par l'extraordinaire équipe de bénévoles mise sur pied pour l'événement. Jacques Kirouac, qui est nouvellement arrivé dans le dossier, prépare toute la logistique de l'événement et Michel Payette, qui a déjà un certain nombre de contacts parmi les invités étrangers, donne un coup de main pour leur accueil. Mais c'est Richard Clark, alors président de l'Association, qui passe aux yeux de la presse et des invités étrangers et québécois, comme le grand responsable de l'événement et, plus ou moins informellement, comme le directeur du Festival. Son succès personnel est tel, que certains membres du Conseil d'administration doivent parfois en venir à lui rappeler son rôle de président de l'Association, et de ne pas oublier, à ce titre, de mentionner le nom de l'Association dans ses entrevues, rencontres, entretiens, etc...

CHAPITRE 3

COMMENT LE COLLEGE AHUNTSIC TENTA DE S'APPROPRIER LE FESTIVAL (FÉVRIER 80 À FÉVRIER 81)

3,1 LES LENDEMAINS DU PREMIER FESTIVAL

Le lendemain du Festival, le directeur des affaires étudiantes du Collège Ahuntsic invite les représentants internationaux à un dîner au cours duquel il leur offre tous les services du Collège, dont ceux de Richard, s'ils désirent y établir le siège social de la Fédération internationale du cinéma super 8. Sans aucun sou, ni aucun moyen, c'est une offre que les représentants de la Fédération ne peuvent refuser, et ils acceptent donc d'emblée.

C'est alors que les intérêts du Collège Ahuntsic dans ce dossier commencent à apparaître de façon plus précise. D'une part, on le savait déjà, le Collège Ahuntsic attend désespérément qu'on lui confie le soin d'ouvrir un programme de techniques de cinéma, et il cherche à s'associer le plus possible aux événements cinématographiques. D'autre part, il aspire aussi à devenir un Collège international et à développer des programmes conjoints avec différents pays à travers le monde; il fait affaire, à cet effet, avec la section internationale de l'Association des Collèges communautaires du Canada. Pour Monsieur Mounir Rafla, directeur général du Collège Ahuntsic, président d'honneur de Coeur en fête (printemps 80) et président du Conseil consultatif de l'immigrant du Québec, toute activité à laquelle il puisse

être lié sur le plan international, contribue à accroître son prestige personnel et celui de son Collège.

L'ambition de Richard Clark est donc bien nourrie par celle du collège et de son directeur général, et vice versa. En mars 1980, Richard Clark rédige un compte-rendu du Festival qu'il signe officiellement comme directeur du Festival, titre que personne ne lui a jamais accordé, et qu'il s'est donc arrogé lui-même. Pendant ce temps, le Collège a confié à son avocat le soin de préparer les dossiers nécessaires à l'incorporation de la Fédération internationale du cinéma super 8...

3.2 L'ESSENTIEL DE NOS RECRIMINATIONS

Là où les choses se corsent et deviennent carrément plus compromettantes, c'est lorsque l'on constate que le COLLEGE AHUNTSIC ET RICHARD CLARK, ALORS MÊME QUE CELUI-CI ÉTAIT PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION, ET D'AILLEURS FORT DE CE TITRE, ONT, SANS JAMAIS EN PARLER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION, POSÉ LES GESTES SUIVANTS, DÈS LA FIN DU FESTIVAL:

- a) Le 25 février 1980, il ont fait enregistrer au nom du secrétaire général du Collège, Monsieur Serge Mongeau, le nom du Festival international du film super 8 du Québec Enrg.
- b) Ils ont déposé, quelques jours après, une demande d'incorporation pour la Société du film super 8 du Québec. Cette société, dont les

objets ressemblent en plusieurs points à ceux de l'Association, et dont les administrateurs étaient tous nommés par le Collège Ahuntisc, avait entre autres règlements l'article 10, qui disait qu'il appartenait à cette Société de nommer le directeur du Festival du film super 8 du Québec.

- c) Ils ont déposé ensuite, et toujours sans en informer l'Association, une demande de subvention à l'Institut québécois du cinéma pour le deuxième Festival international du film super 8 du Québec, au nom de la Société du film super 8 du Québec. (1)
- d) Ils ont enfin tenu, le 4 juin 1980, une réunion du Conseil d'administration du Collège, au cours de laquelle ils nommèrent les membres du Conseil d'administration de la Société du film super 8 du Québec: par chance, ils eurent la grandeur d'âme de nommer, parmi ces administrateurs, le directeur général de l'Association pour le jeune cinéma québécois de l'époque, Jacques Kirouac.

3.3 L'ECLATEMENT DU CONFLIT ET SA RESORPTION

Il faut répéter que l'Association n'a jamais été mise au courant des gestes posés par le Collège et par Richard Clark, durant sa présidence. Ce n'est donc que le 27 juin 1980, lorsque Jacques Kirouac reçoit une

... / 15

(1) Et dire que Richard Clark, dans une récente lettre, nous accuse, avec une candeur peu commune, d'avoir "tenté de mettre la main sur le Festival!"..

convocation pour se rendre à la première réunion du Conseil d'administration de la Société du film super 8 du Québec, que la bombe éclate.

Trois jours après, le Conseil d'administration de l'Association est saisi du dossier. Il serait très long de faire part de toutes les tractations et négociations qui suivirent. On fit d'abord et avant tout contremander la première réunion de la Société du film super 8 du Québec, prévue pour le 3 juillet 1980. On nomma ensuite Michel Payette au poste de président de l'Association en remplacement de Richard Clark. Puis, de longues et pénibles négociations furent entreprises au terme desquelles, dans le but de sauver l'organisation du Deuxième Festival international, qui commençait à être mise en péril par le conflit, on en arriva à un protocole d'entente, pour ce Deuxième Festival, qui comportait essentiellement le compromis suivant:

- a) le festival était organisé conjointement par les deux parties;
- b) les parties étaient l'Association pour le jeune cinéma québécois, d'une part, et le Collège Ahuntsic, d'autre part (et non la Société du film super 8 du Québec);
- c) la direction du festival était assurée conjointement par Richard Clark, pour le Collège, et Michel Payette, pour l'Association.

Le Festival se tiendra donc, du 5 au 8 février 1981, sans trop de heurts, mais avec beaucoup de compromis, de frustrations et de

complications résultant d'une triple structure administrative, qui fait qu'une partie des encaissements et déboursés se fait au nom de l'Association, une autre au nom du Collège, et une troisième au nom du Deuxième Festival international du film super 8 du Québec, enregistré par Michel Payette et Richard Clark pour l'ouverture d'un compte bancaire. Qu'à cela ne tienne, le Festival a lieu et remporte un autre éclatant succès.

Mais avant le Festival, Richard Clark passe toujours pour le Directeur du Festival aux yeux des étrangers. Et c'est donc lui qui reçoit entre temps, en vertu d'un principe de réciprocité, les invitations pour se rendre aux festivals de Caracas (août 1980) et de Belgique (novembre 1980). Par chance, l'Association réussit elle aussi à y envoyer des représentants à travers d'autres canaux, ce qui lui permet d'observer et de participer activement à cette autre entreprise fort intéressante du Collège Ahuntsic, qu'est la "légalisation" de la Fédération internationale du cinéma super 8.

CHAPITRE 4

L'HISTORIQUE DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DU CINEMA SUPER 8

4.1 LA GRANDE ET LA PETITE HISTOIRE

On dit parfois qu'elle fut fondée en 1976... ou peut-être même avant. En fait, peu importe puisqu'elle n'avait aucune assise légale et n'existait que très informellement. Au gré des festivals internationaux, les organisateurs particulièrement actifs dans leur pays en étaient venus à lui donner ce nom, et à désigner tantôt le vénézuélien Julio Neri comme président, tantôt le parisien Yves Rollin comme vice-président, et toujours le belge Robert Malengreau comme secrétaire-général, en charge du siège social à Bruxelles. En novembre 1978, on disait même que le québécois André Lafrance en faisait partie.

Richard Clark, comme nous l'avons dit, établit ses principaux contacts lorsqu'il se rend à Cannes, en mai 1979, promet des invitations à son festival, et se fait inviter pour le Festival de Belgique en novembre 1979. C'est là qu'il propose aux intervenants étrangers d'asseoir la Fédération sur des bases légales, et de tenir le congrès de fondation lors du Festival de Montréal, en février 1980. Evidemment ce sont les visées internationalistes du Collège Ahuntsic qui se cachent derrière cette proposition, mais les intervenants étrangers ignorent tout de ce dossier, et l'Association ignore tout de cette proposition que leur a fait Richard Clark.

Le lendemain du Festival, le Collège Ahuntsic reçoit les invités étrangers dans un club privé de la rue Sherbrooke. Monsieur Gélinas, directeur du service des affaires étudiantes, présente un avocat qui explique que la Fédération ne peut avoir une charte internationale et doit obligatoirement avoir une charte de l'un ou l'autre des pays. Monsieur Gélinas offre ensuite d'établir le siège social au Collège Ahuntsic, qui fournira les services de Richard Clark et tous les services administratifs connexes. Les intervenants acceptent d'emblée la proposition, et travaillent ensuite à l'élaboration d'un projet de statuts et de règlements. Michel Payette assiste à la réunion, à titre de représentant de l'Association pour le jeune cinéma québécois. Jacques Kirouac y fait aussi quelques apparitions.

La petite histoire raconte aussi que Richard Clark, quelques jours avant le Festival, avait comploté avec Yves Rollin, représentant français, en vue d'écarter les belges du contrôle de la Fédération. Quelle ne fut pas la surprise, pour des raisons qui continuent encore aujourd'hui à nous échapper, de voir cette alliance subitement renversée le lendemain du Festival, tant et si bien que Richard Clark et Robert Malengreau exigèrent l'expulsion de Yves Rollin, avant de continuer tout travail sur les statuts et règlements... Avant même sa fondation, cette Fédération semblait donc déjà engagée sur la pente fort glissante de conflits interpersonnels plutôt virulents.

Quoiqu'il en soit, Ahuntsic transmet ensuite le dossier à son avocat

qui doit préparer la requête de constitution en société. Celui-ci tarde énormément à accomplir cette tâche, tant et si bien que Richard Clark, Michel Payette et Jacques Kirouac, reçoivent le dossier juste avant leur départ pour Caracas, en août 1980. Le dossier n'est pas conforme, sur plusieurs points, aux décisions prises à Montréal et les seules copies disponibles sont en français. Le fouillis est complet, on doit retravailler sur les règlements, et reporter l'adoption définitive et la fondation officielle au Deuxième Festival de Montréal, en février 1981. Yves Rollin est à Caracas et se fait encore une fois refuser l'admission aux discussions par Clark et Malengreau, non sans toutefois créer un certain émoi au sein de la Fédération.

Le 8 septembre 1981, la Fédération reçoit ses lettres patentes émises aux noms de Messieurs Rafla, Gélinas et Clark du Collège Ahuntsic. Ces derniers réajustent ensuite le projet de règlement, qui est finalement adopté par l'assemblée générale de fondation en février 1981. Entre-temps Richard Clark dépose à l'automne 80 une demande de subvention pour la Fédération, auprès du Ministère des affaires culturelles du Québec.

Le représentant de l'Association, Michel Payette, n'est pas complètement satisfait des règlements lors de la réunion de la fondation. Mais les représentants internationaux en ont assez de travailler sur ces règlements, et les adoptent donc sans trop de formalités. Robert Malengreau (Belgique) est élu président, et Romano Fattorossi (Italie) vice-président. Le directeur général et le secrétaire-trésorier devant être

des citoyens canadiens résidant à proximité du siège social, Richard Clark et Michel Payette sont respectivement nommés à ces postes.

4.2 COMMENTAIRES ET REFORMES NECESSAIRES

L'Association pour le jeune cinéma québécois juge utile et importante la création d'une telle fédération.

Toutefois elle doit aujourd'hui insister pour que cette fédération établisse clairement une politique de reconnaissance, privilégiant les organismes nationaux les plus représentatifs des mouvements super 8 à l'intérieur de leur pays, et favorisant même de tels regroupements nationaux là où les initiatives sont partagées.

De même, nous croyons aussi que la fédération aurait avantage à modifier ses règlements de façon à faire déplacer son assemblée générale dans un pays différent chaque année, et d'en faire le lieu de rencontre annuel de tous les intervenants.

L'Association pour le jeune cinéma québécois se propose donc de saisir formellement l'assemblée générale de la Fédération internationale du cinéma super 8 de ces deux propositions.

CHAPITRE 5

L'EVOLUTION DE LA SITUATION DEPUIS FEVRIER 1981

L'entente avec le Collège Ahuntsic concernant le Deuxième Festival international du film super 8 du Québec signée le 27 octobre 1981, nous a donc permis de passer à travers l'organisation de ce festival sans trop de heurts, et de tenir l'assemblée de fondation de la Fédération internationale au même moment, en février 1981.

Depuis ce temps, on peut résumer les principaux faits et événements relatifs au dossier, de la façon suivante:

5.1 LA PREPARATION DU TROISIEME FESTIVAL ET LA CONFUSION DES ORGANISMES

D'ETAT

Les démarches officielles en vue de préparer le troisième festival de février 82 devaient être entreprises dès janvier 1981, principalement auprès du Bureau des festivals, à Ottawa. Faute d'entente formelle relativement à ce troisième festival, Richard Clark et Michel Payette ont donc déposé les demandes de subvention, sur la même base de co-direction qui fut celle du deuxième festival. De telles demandes ont été logées auprès du Bureau des festivals et de l'Institut québécois du cinéma. Fait significatif de l'impression et de la confusion que Richard Clark a su maintenir auprès de ces instances, les premières réponses faisaient référence à Richard Clark, directeur du Festival, dans le cas du Bureau des festivals

et à Richard Clark, représentant de la Société du film super 8 du Québec, dans le cas de l'Institut québécois du cinéma. L'un et l'autre de ces titres ne correspondant pas au libellé des demandes déposées, des rectifications furent apportées auprès de chacun de ces organismes.

5.2 LA REPRESENTATION A L'ETRANGER

Malgré qu'il n'était plus président de l'Association, et qu'il n'était qu'un des deux co-directeurs du Festival, Richard Clark, qui était déjà allé à Caracas et en Belgique en vertu d'un principe d'invitations réciproques en 1980, se fit tout de même inviter en vertu du même principe par les festivals de Mexico (mars 1981) et Toronto (juin 1981). Clark pouvait également jouer sur son nouveau titre de directeur de la Fédération internationale, et c'est de cette façon qu'il se rendit à Cannes en mars 1981.

L'Association a d'autre part logé une demande d'assistance financière pour se rendre au Festival de Mexico. Or, dans sa lettre de refus, le Ministère des affaires intergouvernementales du Québec a pris le soin d'apporter des précisions fort intéressantes quant aux motifs qui justifiaient sa décision. L'Association a d'ailleurs accepté ce refus de bonnes grâces, comprenant et partageant en tous points l'interprétation du dossier que donnait le Ministère. Cette lettre est reproduite intégralement à l'annexe A de ce chapitre.

5.3 L'ASSOCIATION AMORCE L'ECLAIRCISSEMENT DES ROLES DE CHACUN

Le Conseil d'administration avait décidé de ne plus confier la présidence de l'Association à Richard Clark, lors de l'éclatement de la crise à l'été 80. Ce dernier était toutefois toujours demeuré membre de ce même conseil, en vertu d'un mandat de deux ans qui lui avait été confié en juin 79.

D'autre part, nous venons de le démontrer, la situation demeurait fort confuse aux yeux des intervenants étrangers et des instances gouvernementales. Elle l'était tout autant pour les média d'information, et même pour les membres de l'Association. Clark était associé tantôt à l'Association, tantôt à la Société du film super 8, tantôt à la Fédération internationale, tantôt au Festival du film super 8, tantôt au Collège Ahuntsic, etc... Des éclaircissements s'imposaient, les rôles de chacun devaient être partagés et la situation de conflit d'intérêt devaient être éliminée à tous prix.

Dans un premier temps, le Conseil d'administration de l'Association fit comprendre à Richard Clark qu'il serait peut-être préférable qu'il ne se représente pas à un poste d'administrateur de l'Association, lors de l'assemblée générale de juin 81. La situation, leur semblait-il, avait assez duré. Au moins, les rôles pourraient être clairement partagés et les conflits d'intérêt évités, particulièrement en ce qui concerne la signature d'un protocole d'entente en vue d'un troisième festival.

Dans un deuxième temps, l'Assemblée générale annuelle de l'Association fut saisie du dossier, le 14 juin 1981, et adopta à l'unanimité une résolution donnant mandat à son conseil d'administration de faire reconnaître "le rôle prépondérant de l'Association pour le jeune cinéma québécois, quant à l'organisation du Festival international du film super 8 du Québec et la représentation des cinéastes super 8 québécois à l'étranger". Le texte intégral de cette résolution constitue l'annexe B à ce chapitre.

5.4 UN CONFLIT QUI SEMBLE VOULOIR ECLATER

L'été 81 a fait place à une certaine trêve, en vue de préparer la présentation d'une nouvelle section super 8 dans le cadre du Festival des films du monde du mois d'août 81. Les parties ont à nouveau collaboré pour la tenue de cet événement, et ont dû faire preuve du même esprit de compromis, et expérimenter encore une fois le même genre de frustrations respectives.

Le début du mois de septembre semble toutefois avoir fait place à une période de grandes réflexions, de part et d'autre. Tant et si bien, qu'au même moment, les parties s'envoyaient respectivement des lettres, dans lesquelles elles affirmaient toutes deux leur volonté de tirer l'affaire au clair, et d'assumer seule l'organisation du prochain festival international, ouvrant toutefois une mince porte pour la collaboration de l'autre partie.

A cette différence près, que la lettre de Monsieur Clark demeure toujours celle d'un individu, qu'elle est imprégnée d'émotivité, et qu'elle camoufle mal l'ambition et le prestige personnels, qu'y cherchent le Collège Ahuntsic et ses promoteurs. Alors que celle de l'Association défend un point de vue qui fut discuté par les instances démocratique d'un regroupement de plus de 400 membres, qui travaille depuis huit ans à la promotion et au développement du jeune cinéma québécois.

C'est un dossier à suivre...

ANNEXE A

LETRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
INTERGOUVERNEMENTALES DU QUÉBEC
DU 25 MARS 1981

N.B: Le rapport sur la mission au Vénézuéla, dont il est fait mention dans cette lettre, fut envoyé ipso-facto, le 30 mars 1981.

MAR 27 1981



Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires
intergouvernementales

Québec, le 25 mars 1981

Monsieur Michel Payette
Directeur général
Association pour le Jeune
Cinéma Québécois
1415 est, rue Jarry
Montréal
H2E 2Z7

Monsieur le Directeur général,

J'ai bien reçu votre demande d'aide financière pour participer au Festival international du Super 8 de Mexico.

J'ai le regret de vous informer que le ministère des Affaires intergouvernementales refuse l'aide demandée pour les raisons qui suivent.

En février 1981, le ministère des Affaires intergouvernementales a payé les frais de participation au Festival international Super 8 de Montréal de Monsieur Rafael Rebollar Corona, en espérant que réciproquement, un membre d'une association québécoise du Cinéma Super 8 serait invité à participer au Festival international du Super 8 de Mexico organisé par l'Université Libre de Mexico en collaboration avec la Fédération Internationale du Cinéma Super 8.

Or, il semble bien que ce n'est pas le cas et que c'est la Fédération internationale du Cinéma Super 8 qui bénéficie de la réciprocité comme pour les festivals de Belgique et du Venezuela. Les organisateurs de ces festivals croient probablement s'acquitter de la réciprocité en invitant gracieusement le secrétaire général de la Fédération internationale du Cinéma Super 8 parce qu'il est québécois.

...

Pour le ministère des Affaires intergouvernementales, l'invitation du secrétaire général d'un organisme international à l'une de ses manifestations annuelles est considérée comme allant de soi et est imputable aux dépenses de fonctionnement du dit organisme.

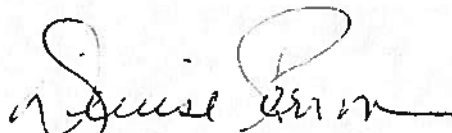
Une autre raison motive notre refus. L'an dernier, la direction Amérique Latine a payé les frais de participation au Festival international Super 8 du Venezuela de deux représentants de votre association et n'a jamais reçu le rapport demandé.

Avant de terminer, j'aimerais bien que l'Association québécoise pour le jeune cinéma, compte tenu de la prolifération des Festivals Super 8 à travers le monde, se fasse un plan de participation par ordre de priorité et le soumette à l'avance aux instances concernées.

Par ailleurs, permettez-moi de dire mon étonnement devant cette décision de la Fédération internationale du Cinéma Super 8 d'organiser autant de festivals internationaux. Habituellement, ce genre d'organisme s'en tient à une seule manifestation internationale annuelle et détermine alternativement un des pays membres comme lieu d'accueil.

Vous comprendrez qu'il est impossible que le ministère subventionne la participation de Québécois à tous ces festivals.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Denise Perron
Conseiller au Loisir
et aux Communications

C.C.: Mme Thérèse Roy, MLCP
M. Armand Cournoyer, IQC
M. Jacques Chagnon, MAC
M. Richard Clark, FIC "Super 8"
M. Luc Vachon, DAL

ANNEXE B

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 14 JUIN 1981

RESOLUTION CONCERNANT L'ORGANISATION DU FESTIVAL
INTERNATIONAL DU FILM SUPER 8 DU QUEBEC.

Etant donné, d'une part,

- que l'Association pour le jeune cinéma québécois, fondée en 1974, a pour objectif et mandat principal de promouvoir et de développer le cinéma super 8 à la grandeur du Québec, en coordonnant des programmes d'information, de formation, d'aide à la production et à la diffusion
- que l'Association pour le jeune cinéma québécois est la seule et unique organisation ouverte à tous les cinéastes super 8 du Québec, et contrôlée démocratiquement par ceux-ci en vue de les représenter et de défendre leurs intérêts le plus adéquatement possible, tant au Québec qu'à l'étranger
- que l'Association organise annuellement un festival international du film super 8 du Québec, jusqu'ici en collaboration avec le Collège Ahuntsic, représenté dans cette affaire par Richard Clark, ainsi nommé co-directeur dudit festival
- que l'Association pour le jeune cinéma québécois par le déploiement de ses ressources humaines (souvent bénévoles) et financières, a joué un rôle prépondérant dans l'organisation du deuxième festival international du film super 8 du Québec
- que ce festival est la manifestation annuelle la plus importante des membres de l'Association, et constitue un pôle privilégié de développement pour les autres programmes d'activité de l'Association

Et, étant donné, d'autre part,

- que la Fédération internationale du cinéma super 8 a accepté l'offre du Collège Ahuntsic à effet d'y établir le siège social de la Fédération, et qu'elle a aussi choisi de nommer Richard Clark au poste de directeur général de la Fédération
- que cette situation a entraîné une certaine confusion, tant au Québec qu'à l'étranger, quant à la représentation des cinéastes super 8 du Québec à l'étranger
- qu'une manifestation très nette de cette confusion fut l'invitation lancée à Monsieur Clark de représenter le Québec aux festivals de Caracas (août 1980), Bruxelles (novembre 1980), Mexico (mars 1981), et Toronto (juin 1981) alors que l'Association, digne représentante des cinéastes super 8 du Québec, ne reçut jamais aucune invitation

et, étant donné, enfin,

- qu'une entente doit normalement être renégociée avec le Collège Ahuntsic concernant l'organisation du Festival international du film super 8 du Québec, et que cette renégociation devrait être l'occasion d'une clarification de certains principes, d'une rectification des pratiques et d'un juste rétablissement des rôles de chacun dans le cadre de cette manifestation

Il est formellement résolu par les membres de l'Association pour le jeune cinéma québécois, dûment réunis en assemblée générale annuelle, à Montréal, le 14 juin 1981,

- 1) que le Conseil d'administration soit mandaté, et désigne ses porte-paroles, pour négocier un nouveau protocole d'entente avec le Collège Ahuntsic, dans lequel devra toutefois être explicitement reconnu le rôle prépondérant de l'Association pour le jeune cinéma québécois, quant à l'organisation du festival international du film super 8 du Québec et la représentation des cinéastes super 8 québécois à l'étranger
- 2) que le Conseil d'administration ait pleine autorité pour exercer ce mandat, en faire clairement respecter l'esprit et le sens, et déclencher les actions qu'il jugera appropriées à cet effet.